

D.2017.03.29.10.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 29 Mars 2017

10 - STRATEGIE FINANCIERE ET PROSPECTIVE
10.1 - Contribution Supplémentaire versée par Toulouse Métropole au SMTC pour 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 7.27 jusqu'au point 9.6 et du point 11.1 au point 11.5)
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (M.Briand)	
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X	X (à M.Grass à/c du point 3.1)	
LAGLEIZE Jean-Luc	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine	X	X (à M.André à/c du point 3.2)	
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL			
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 2.1 et jusqu'au point 3.3 inclus
SITPRT			
BACOU Denis	X		
GUYOT Philippe	X		

Monsieur le Président rappelle que l'augmentation des dépenses du réseau, conséquence naturelle de la mise en service d'équipements de transport (Lignes de métro, lignes de tramway, BSP...) conjuguée au poids grandissant de la charge de la dette, conduit à un déséquilibre structurel de la section de fonctionnement du budget du SMTC.

Les recettes courantes (versement transport, recettes d'exploitation du réseau, contributions des collectivités membres) ne permettent pas d'équilibrer la section de fonctionnement.

Toulouse Métropole qui a mis au rang de ses actions prioritaires le développement des transports urbains, a décidé ces dernières années de renforcer sa participation financière au SMTC.

En améliorant ainsi la capacité d'autofinancement du SMTC, Toulouse Métropole entend donner au SMTC les marges de manœuvre nécessaires à l'équilibre du budget.

Pour l'année 2017, Toulouse Métropole a prévu d'affecter une ressource de 100 000 000 € au profit du SMTC. Par ailleurs, suite au transfert de charges consécutif à la reprise des transports de Colomiers, Toulouse Métropole apporte un montant de 1 600 000 €.

Ainsi, la contribution totale de Toulouse Métropole sera pour l'année 2017 de 101 600 000 €, dont une contribution statutaire de 44 735 651,50 €, majorée d'une contribution supplémentaire de 56 864 348,50 €.

Il est demandé au Comité Syndical d'approuver le montant de la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole pour l'exercice 2017 d'un montant de 56 864 348,50 €.

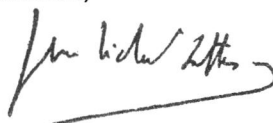
Le Comité Syndical :
Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : FIXE la contribution supplémentaire de Toulouse Métropole à 56 864 348,50 € pour l'exercice budgétaire 2017.

ARTICLE 2 : DIT que le montant correspondant est inscrit en recette au budget primitif 2017 du SMTC.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel LATTES